

Communiqué de presse

Les retraités doivent avoir leur mot à dire pour ce qui est des caisses de pension

Berne / Zurich, le 25 février 2004 (information du CSA et de PS). La Commission parlementaire de la sécurité sociale et de la santé (CSSS) a répondu favorablement à une requête émanant de nombreux retraités : à l'avenir, ils devront avoir un droit de parole sur les questions des caisses de pension les concernant. Le Conseil suisse des aînés et Pro Senectute appellent le Conseil national à suivre la proposition de la CSSS.

L'année dernière, le Conseil fédéral a proposé un programme d'assainissement des caisses de pension présentant un découvert. Ce projet prévoit de demander une contribution aux retraité-e-s, alors que ces derniers ne sont pas représentés dans les commissions paritaires chargées de la politique des caisses de pension. Le Conseil suisse des aînés et Pro Senectute Suisse ont appelé la Commission parlementaire de la sécurité sociale et de la santé (CSSS) à se prononcer en faveur d'une représentation des retraité-e-s dans les commissions des caisses de pension.

La CSSS a en partie répondu favorablement. La majorité de ses membres proposera au plénum du Conseil national de prolonger la loi par la clause suivante : « Pour toutes les questions concernant les bénéficiaires de rente, les institutions de prévoyance veillent à une formule appropriée de consultation desdits bénéficiaires ». Si cette clause reste en deçà de nos exigences, elle représente tout de même une progression appréciable en voie d'une représentation des retraité-e-s dans les commissions.

Le Conseil national traitera la question le 1^{er} mars prochain. Le Conseil suisse des aînés et Pro Senectute Suisse prient les membres du Conseil national de suivre la proposition de la CSSS et de donner ainsi une base légale au droit de consultation des retraité-e-s pour ce qui a trait aux caisses de pension.

Le communiqué de presse est sur le site www.ssr-csa.ch.